

7. DISPOSER DE MOYENS DE SURVEILLANCE DE L'ETAT NUTRITIONNEL DE LA POPULATION

L'ajustement du programme nutrition-santé à l'évolution de la situation nutritionnelle de la population française, ainsi que l'évaluation du programme national " Nutrition-Santé, nécessitent la mise en place d'un dispositif permettant de centraliser les données existantes et de collecter régulièrement de façon transversale des données sur un échantillon représentatif de la population et de disposer des moyens d'évaluation de l'état nutritionnel de la population française et des groupes de population identifiés à risque de problèmes nutritionnels.

7.1. Mise en place de systèmes de collecte de données (centralisation des données existantes et développement d'un outil de surveillance : l'étude FRANCENUT)

- Les données nutritionnelles provenant de différents canaux pré-existants en France devront être identifiées. Les sources de variation dans les méthodes de collecte de données et la signification des échantillons de population impliquées devront être analysées afin d'évaluer leur intérêt en termes d'évaluation de la situation nutritionnelle de la population française générale ou de groupes à risque particuliers.

- Afin de compléter les données disponibles et pouvoir collecter des informations permettant la surveillance nutritionnelle de la population, il sera nécessaire de mettre en place un système de collecte de données au travers d'enquêtes transversales répétées (tous les 3 ou 5 ans). Ces enquêtes régulières devraient porter sur un large échantillon de la population française (environ 20 à 30 000 sujets), sélectionné de façon aléatoire au niveau national, avec un caractère de représentativité (en termes d'âge, sexe, catégories socio-professionnelles, régions de résidence, niveau d'urbanisation...). L'échantillon sera renouvelé à chaque enquête. Un questionnaire standardisé, une enquête alimentaire et des examens cliniques et biologiques, éventuellement réalisés en convoquant les sujets sélectionnés dans des structures de santé pour un bilan (par exemple des Centres d'examen de santé et des PMI), devraient permettre de suivre l'évolution de la situation nutritionnelle et des marqueurs permettant d'évaluer si les objectifs prioritaires de santé publique ont été atteints.

A l'occasion des enquêtes décennales, il pourra être envisagé d'ajouter la collecte de données objectives sur l'état nutritionnel et sur la morbidité. Enfin le suivi alimentaire et nutritionnel des cohortes existantes en France devrait compléter les outils de la surveillance.

Ces outils de surveillance et notamment l'étude FRANCENUT devraient être coordonnés par l'Unité de surveillance et d'épidémiologie Nutritionnelle (InVS/ISTNA-CNAM) avec l'ensemble des partenaires concernés (AFSSA, DGS, DGAL, INSERM, INRA,...).

7.2. Améliorer les tables de composition des aliments

Le nombre de produits alimentaires actuellement commercialisés est tout à fait considérable, et l'innovation dans ce domaine est très rapide. Il est donc essentiel de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les tables de composition des aliments soient actualisées et enrichies en permanence.

Cette démarche, qui relève du champ de l'AFSSA qui gère le Centre informatique sur la qualité des aliments (CIQUAL) pourra être facilitée par :

- la création d'un véritable laboratoire de référence pour l'analyse des aliments, animant un réseau de laboratoires qui pourraient transmettre les données dont ils disposent à ce propos, mais qui ne sont généralement pas exploitées à cette fin.
- l'incitation des industriels à une collaboration plus importante. Notamment, tous les industriels voulant promouvoir leurs produits par le biais d'arguments nutritionnels ou de santé devraient contribuer à l'enrichissement des bases de données du CIQUAL, qui correspondraient ainsi à des données analytiques réelles et non des valeurs calculées, ce qui est fréquemment le cas actuellement.

